

PER
B-226

S

4/10/23

LE BULLETIN DE LA FERME

ORGANE DES CULTIVATEURS DE PROGRÈS



FOI
E
19

Bibliothèque St-Sulpice
340 rue St-Denis
24-14-6-2

PARAIT TOUS LES JEUDIS

ADMINISTRATION: 88 COTE DE LA MONTAGNE
QUÉBEC

ABONNEMENT: CANADA, EXCEPTÉ CITÉ DE QUÉBEC 75c
CITÉ DE QUÉBEC ET PAYS ÉTRANGERS \$1.50

VOLUME XI, No 40

QUEBEC

LE 4 OCTOBRE 1923

CLASSIFICATION



Un coin de la chambre de classification des œufs à la Coopérative.

DES OEUFS

A partir de la semaine prochaine, tous les œufs qui nous sont expédiés à la Coopérative, seront payés d'après la classification Fédérale des Œufs, telle que publiée dans la Gazette Officielle d'Ottawa, du 4 et 11 août 1923. Cette classification divise les œufs en différentes catégories et qualités, de façon à pouvoir séparer les œufs conservés et d'entrepôts, des œufs frais, et payer ces derniers, venant des producteurs, à des prix correspondant à leurs qualités, leur grosseur (œufs de poules, œufs de poulettes) et même de leur pesanteur.

Les producteurs ont tout à gagner par l'application de cette classification; surtout ceux qui sont organisés pour livrer leurs œufs au fur à et mesure qu'ils sont produits.

La Coopérative est donc heureuse d'inviter tous les producteurs d'œufs à s'adresser à elle, afin de profiter sans délai, de la nouvelle classification des œufs.

Coopérative Fédérée de Québec

114, RUE ST-PAUL-EST,

MONTREAL.

4

4

4